

COMPTE-RENDU DU COLLOQUE : ALERTE AUX ESPECES INVASIVES

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ; Comité Parlementaire de Suivi du risque ambroisie et autres espèces invasives. FREDON France ; Observatoire des ambrosies



Jeudi 14 décembre 2017

ETATS DES LIEUX, POINTS D'AMELIORATION ET PERSPECTIVES

L'AMBROISIE, UN PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE MAJEUR :

- D'après l'étude d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes commandée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en 2016, approximativement les 2/3 de la population de cette région (soit près de 5.2 millions de personnes) aurait été exposée plus de 20 jours à un risque allergique d'exposition aux pollens d'ambroisie supérieur ou égal à 3 (niveau au-delà duquel, les personnes sensibles à ce pollen présentent les symptômes de la pollinose).
- En termes de prévalence (fréquence d'apparition de la maladie dans la population), l'étude réalisée par l'ORS Rhône-Alpes réalisée pour l'ARS, sur le territoire de l'ex-Rhône-Alpes, indiquait un doublement de la prévalence estimée de la pollinose à l'ambroisie, entre 2004 et 2014, passant de 11% de la population à 21% dans les zones très fortement exposées au pollen d'ambroisie (plus de 45 jours à un Risque allergique supérieur ou égal à 3). Dans les zones moyennement, peu ou pas exposées à ces pollens, la prévalence resterait stable autour de 9% de la population.
- Parmi les allergiques à l'ambroisie, une étude médico-économique menée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a révélé, pour 2016, que près de 420 000 personnes d'Auvergne-Rhône-Alpes (360 000 pour l'ex-Rhône-Alpes) avaient eu recours à des soins ayant donné lieu à un remboursement de l'assurance maladie, pour une dépense d'environ 23 millions d'euros (19 millions pour l'ex-Rhône-Alpes).
- Ces dépenses concernent pour 45% des consultations médicales, pour 22 % la prescription d'antihistaminiques et pour 18% d'arrêts de travail.

- Les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes les plus touchés (en % de la population ayant consommé des soins relatifs à la pollinose à l'ambrosie), sont les départements du Rhône, de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère. Compte tenu de leurs populations départementales importantes, le Rhône et l'Isère présentent les coûts de santé les plus importants.
- L'étude médico-économique ne tient pas compte des allergiques pratiquant l'automédication (antihistaminique).
- Depuis 2010, les coûts de santé annuels varient principalement en fonction des conditions saisonnières (conditions météorologiques durant la période de croissance de la plante, et conditions de dispersion sur la période de pollinisation). Aucune tendance globale à l'augmentation ou à la diminution des coûts ne peut être déduite de l'historique recueilli.
- Une extension de l'aire de présence de l'ambrosie à feuille d'armoise est de nature à faire augmenter le nombre de personnes malades et par conséquent les coûts sanitaires associés. Une installation durable de l'ambrosie et sa densification sur les territoires infestés, seraient de nature à faire augmenter la prévalence de la pollinose à l'ambrosie, comme cela est observé dans certaines territoires hongrois.

Symptômes :

- Rhino-conjonctivite dans 90% des cas.
- Asthme dans 50% des cas. Constamment plus marqué que dans les autres rhinites allergiques.
- Atteintes cutanées dans 10% des cas

De manière générale :

- Mauvais sommeil, mauvaise audition, perte de l'odorat, du goût ...
- Signe dominant : asthénie.
- Mauvaises performances personnelles, domestiques, scolaires ou professionnelles.

Les malades sont touchés selon des mécanismes immunologiques ou purement irritatifs, avec tous les intermédiaires entre une symptomatologie discrète et l'asthme grave. Globalement, l'atteinte clinique est beaucoup plus marquée que dans les autres pollinoses, à prédominance respiratoire très nette, avec un retentissement important sur la qualité de vie entraînant un absentéisme et de fortes dépenses médicales. Les conséquences sur la santé ne sont pas toujours réversibles, avec en particulier l'installation d'une inflammation évolutive au niveau des tissus agressés. Seule la désensibilisation, réservée aux vrais allergiques, est capable d'induire une nouvelle tolérance vis-à-vis de l'allergène et de modifier l'histoire naturelle de la maladie.

POUR LES AGRICULTEURS : UNE DOUBLE PEINE

- Les producteurs sont tout à la fois victimes de l'ambrosie par la contamination de leurs champs et par les allergies provoquées sur leur santé. Dans le Cantal par exemple, les agriculteurs représentent 20% de la population et 26% des personnes malades.
- 50.000 hectares sont pollués par l'ambrosie en Rhône-Alpes
- Les pertes de production potentielles, si le contrôle de l'ambrosie n'est pas assuré, ont été évaluées à plus de 10 millions d'euros¹ en Rhône-Alpes.

¹ Etude Terres Inovia (CETIOM)-ARVALIS 2012

- Les pertes peuvent atteindre les 2/3 du rendement en l'absence de désherbage. L'ANSES estime que les pertes peuvent être totales dans le cas de l'Ambroisie trifide et de l'Ambroisie à épis lisses.
- Les bonnes pratiques en plaçant l'agronomie au cœur des stratégies permettent de gérer l'ambroisie. La combinaison des moyens mécaniques et des désherbants est indispensable.
- Les agriculteurs demandent des moyens techniques et des innovations. Par exemple, les variétés tolérantes aux herbicides (VTH-Clearfield) permettent de maintenir des cultures de tournesol essentielles dans les rotations. Avant l'arrivée de cette technique, les producteurs avaient tendance à arrêter le tournesol dans les zones infestées.

→ **Point d'amélioration :**

Les agriculteurs demandent des innovations et des outils de lutte les plus variés possibles.

DANS LES CHANTIERS

Le BTP est le premier secteur consommateur de ressources avec :

- 5 à 6 tonnes / habitant / an de matériau extrait
- 3 tonnes de déchets / habitant / an

Les chantiers de construction ou d'entretien d'ouvrage déstabilisent le milieu avec un risque de dissémination de plantes invasives par le mouvement des engins, le déplacement des matériaux et terres, le ruissellement.

La démarche collaborative initiée par le cluster Ecochantiers permet :

- D'améliorer la gestion du chantier
- De limiter l'impact du chantier : (consommations, traitement des effluents, récupération des eaux de pluie, circulation...)
- D'améliorer les conditions de travail
- De gérer efficacement les déchets par leur diminution à la source et la valorisation des déchets générés.

Point d'amélioration :

Favoriser les démarches à l'image de celles du Cluster Ecochantiers qui permet de prévenir et lutter contre l'ambroisie sur un chantier.

SUR LE VOLET REGLEMENTAIRE

2017 aura été marqué par :

- **un décret du 26 avril 2017** (en Conseil d'Etat) **relatif à la lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise, l'Ambroisie trifide et l'Ambroisie à épis lisses,**
- **un arrêté du 26 avril 2017** des ministres chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture interdisant différents usages des ambrosies (introduction, transport, vente...) lorsqu'ils sont réalisés de façon intentionnelle,
- **un arrêté du 2 juin 2017** désignant FREDON-France pour piloter l'Observatoire des ambrosies.

Par ailleurs, un projet d'instruction relative à l'élaboration d'un plan local d'actions contre les ambrosies est en cours d'élaboration à destination des préfets.

Mise en garde :

- La complexité des politiques publiques en matière de santé environnementale, santé humaine, santé animale et végétale nécessitent une coordination de l'ensemble. Attention aux approches de gestion isolées avec des raisonnements opérationnels « en silo » qui isolent l'action et peuvent stigmatiser les différents publics.
- La lutte contre les espèces invasives, et particulièrement l'ambrosie, nécessite la mise en place d'une véritable stratégie de lutte coordonnée à l'échelle régionale.
- **Comment les communes à ambrosie font-elles ?**
La clef de la réussite passe par **des référents communaux** motivés et énergiques pour coordonner la lutte. La Direction Générale de la Santé rappelle que dans 93 % des cas un simple signalement ou un courrier envoyé au propriétaire d'un espace infesté par l'ambrosie suffit à ce que des actions soient mises en œuvre. Dans 97% des cas, l'ambrosie est détruite après relance.

En conclusion :

L'ambrosie et les espèces invasives constituent un sujet inquiétant pour l'ensemble des acteurs. Ces préoccupations s'agrègent autour de trois grandes politiques publiques européennes et nationales que sont la santé humaine, la santé de la biodiversité et la santé animale et végétale. Ces politiques montrent que nous sommes à l'aube d'une prise de conscience globale qui nécessite une approche transversale et une synergie de terrain alliant anticipation, coopération et innovation. Pêle-mêle, l'observation du capricorne asiatique constitue un motif d'inquiétude, tout comme le développement de la pyrale du buis. Par ailleurs, des menaces sont réelles sur les peupliers et les platanes. Le colloque permet de réaliser un zoom sur la Berce du Caucase, une plante ornementale et mellifère, apparue au XXe siècle. Elle monopolise les surfaces et la lumière au détriment de la flore locale (-53%). Les prairies, friches, bords de routes et de voies ferrées, les lisières forestières, les berges de rivières sont ainsi colonisées. Elle provoque de graves brûlures de la peau. De la même manière, le Datura Stramoine fait l'objet d'une attention particulière car elle occasionne des pertes de rendement avec des coûts de désherbage supplémentaire. Elle crée des intoxications du bétail par contamination d'ensilage-fourrage. Pour la santé humaine, elle provoque des intoxications via les aliments.

Du côté des rongeurs, notons le cas du ragondin et du rat musqué dont la présence déstabilise les équilibres fragiles des écosystèmes des milieux aquatiques et les ouvrages de prévention des inondations. Ils entraînent le développement de maladies chez l'Homme (600 cas recensés de leptorose en 2017 contre 300 en 2014).